



A quand la loi pour obliger les institutions à stériliser les animaux de compagnie au Québec?

(MONTREAL) 26 janvier 2010 -- Le temps file et rien ne se passe. Le 21 décembre 2009, 29 chiens et 3 chats **non stérilisés** ont été exportés à Toronto, faute de foyers québécois pour les accueillir. Les Centres d'adoption d'animaux de compagnie du Québec (caacQ) voudraient voir, d'ici la fin de l'année 2010, le gouvernement provincial adopter une loi qui obligerait toute institution qui vend ou adopte des animaux de compagnie à les stériliser avant la vente ou l'adoption. Par institutions, nous entendons les fourrières, le contrôle animalier, les SPA et SPCA, les refuges de même que tout organisme ayant le pouvoir ou le contrôle sur l'inspection des animaux. Au Québec, seulement un nombre infime de refuges, SPA et SPCA ont adopté une telle politique.

La surpopulation d'animaux de compagnie est une réalité qui persiste à ce jour. Au Québec, nous euthanasions par milliers chats, chiens, lapins et rongeurs, faute de foyers pour les accueillir.

Aux États Unis, certains états dont la Californie imposent cette norme de pré stérilisation aux institutions. L'État du New Hampshire offre aussi des stérilisations à faible coût aux organismes et aux citoyens. Leurs efforts ont entraîné des résultats : le nombre d'euthanasies a diminué. Voir le lien suivant :

<http://www.spaygeorgia.org/news/spayga/index.php?post=1171632520> Les coûts associés au contrôle animalier et à l'abandon des animaux de compagnie sont en croissance, faute d'une loi concrète et réaliste. Les municipalités et le gouvernement du Québec pourraient réduire leurs dépenses en imposant de telles normes.

Notre mission / Our Mission:

***Réduire le nombre d'animaux de compagnie tués au Québec
To reduce the number of companion animals killed in Québec***